

Dissolution de sociétés (SA, Sàrl, Scoop)

Rappels et pratique du RC

Lorsqu'une société décide de sa dissolution, elle garde sa personnalité juridique, sa structure et ses organes.

Durant la phase de liquidation, les organes sociaux gardent leurs pouvoirs conférés par la loi et les statuts.

La société en liquidation doit continuer à avoir un domicile légal à son siège statutaire. Toutefois, une adresse de liquidation peut être inscrite sous « autre adresse » (art. 117 al. 4 ORC).

Cette adresse ne doit pas nécessairement être la même que celle du siège social de l'entité juridique dissoute et peut en principe être librement choisie, à condition qu'il y ait une référence *de facto* à la liquidation.

La demande d'inscription de la dissolution doit être requise par l'organe supérieur de direction ou d'administration (art. 17 al. 1 lit. c ORC).

S'agissant de la légalisation de la signature d'un liquidateur à inscrire, l'alternative est la suivante :

- soit la réquisition d'inscription de la dissolution est signée uniquement par l'organe supérieur de direction ou d'administration et une acceptation de mandat du liquidateur est produite comme pièce justificative : le Registre du commerce demandera la légalisation de la signature du liquidateur lorsqu'il requerra la radiation définitive de la société (art. 18 ORC) ;
- soit la réquisition d'inscription de la dissolution est signée par l'organe supérieur de direction ou d'administration et le liquidateur : la signature de ce dernier doit être immédiatement légalisée.

La réquisition d'inscription de la radiation définitive de la société doit, le cas échéant, être signée par l'ensemble des liquidateurs.

Si la société dissoute n'est plus valablement représentée, n'a plus d'organe de révision agréé ou n'a pas décidé de la renonciation au contrôle restreint des comptes annuels, ou encore n'a plus de liquidateur domicilié en Suisse avec signature individuelle, le Registre du commerce intente la procédure pour carences dans l'organisation selon l'art. 154 ORC.